Image not found or type unknown

Assurance vie et succession

Par **moi5702**, le **10/02/2015** à **09:21**

bonjour

mon père a légué une assurance vie a la fin de ses jours a une étrangère de la famille. elle a abuse de son état de faiblesse
nous avons retrouve un dossier médicale mentionnant Alzheimer.le procureur a décidé de classer le dossier sans suite vu que les médecins n'ont pas voulu coopérer
.en droit civil l'affaire peut-elle être concluante?
merci de me répondre
un avocat sur Strasbourg peut-il m'aider a récupérer ces 95000€?

Par **Chloe75016**, le **10/02/2015** à **11:52**

Bonjour,

Aie oui 95 000€ quand même !

L'affaire peut effectivement être concluante mais il faudrait des preuves tangibles. Essayez d'exploiter effectivement le diagnostic d'Alzheimer, si le médecin l'a inscrit dans son dossier, il doit prendre les responsabilités de son jugement !
Je ne connais personne sur Strasbourg mais pour un problème de succession, je sais que Maître Couturier est très calée (http://www.avocat-couturier-leoni.com). Elle intervient jusqu'à l'étranger donc vous pouvez tenter votre chance.

Par **domat**, le **10/02/2015** à **13:38**

bjr,
attention quand on donne l'adresse d'un avocat.
celui donné par chloé75016 réside à Paris, certes il peut se déplacer mais c'est le client qui paie les frais de déplacements.
en outre le droit d'alsace-moselle comportant quelques particularités, il vaut mieux prendre un avocat de votre région.
cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés